



LE CLUB DES NAIADES

Association loi 1901

Adresse courrier : Le Club des Naiades / Maison des Associations du 20^{ème} Boîte n°47
18-20 rue Ramus 75020 PARIS

clubdesnaiades@gmail.com Tel: 06 41 43 78 31 <http://lesnaiades-asso.fr>

BULLETIN D'INSCRIPTION 2018/2019

A remettre aux responsables du club présents lors des cours

NOM :	PRENOM :
Date de naissance :	
Adresse complète (C.P., ville) :	
.....	
Tél. Portable:	Tél. Domicile :
Adresse mail :	
Acceptez vous que le Club des Naiades diffuse sur ses supports de communication des photos où vous apparaissez? Barrez la mention inutile: OUI NON	
Avez vous été adressé(e) au Club des Naiades par un service hospitalier? OUI NON	
Précisez le nom de l'hôpital ou du médecin :	
Si NON, comment avez vous connu le Club :	

Piscine Alfred Nakache 4 -12, rue Dénoyez 75020 Paris - M° Belleville - L2 et L11

Bassin Ecole Polytechnique 1 rue Descartes 75005 Paris - M° Cardinal Lemoine, Maubert Mutualité - L10

Bassin Ecole Louis Lumière 34 rue Louis Lumière 75020 Paris M° Porte de Montreuil - L9, M° Porte de Bagnolet - L3

Piscine Emile Anthoine - Bassin mobile 9 rue Jean Rey 75015 Paris M° Bir Hakeim L6

Salle Arena Lutetia Hôpital Hôtel-Dieu 1 place du parvis de Notre-Dame 75004 Paris M° Cité – L4

Cochez la(les) case(s) correspondante(s) au(x) créneau(x) au(x)quel(s) vous souhaitez participer

à cocher	Jours	Entrée	Sortie	Séances COURS DE 45 MINUTES	Piscines
	Lundi	12h	13h30	Aquagym COMPLET	Alfred Nakache Grand bassin
	Mardi	18h	19h30	Aquagym	Piscine Emile Anthoine Bassin mobile
	Mardi	21h	22h30	Cours de Natation	Bassin Ecole Polytechnique
	Mercredi	18h	19h30	Aquagym COMPLET	Alfred Nakache Petit bassin
	Jeudi	19h	20h	Gymnastique d'entretien	Salle Arena Lutetia Hôtel-Dieu
	Vendredi	17h45	19h	Aquagym	Piscine Emile Anthoine Petit bassin
	Vendredi	19h	20h30	Aquagym COMPLET	Alfred Nakache Petit bassin
	Samedi	8h30	10h	Aquagym	Bassin Ecole Louis Lumière Petit bassin

Il n'y a pas de séance pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Le Club des Naiades ne peut être tenu responsable des fermetures de piscine imputables aux établissements

En cas d'absence à l'une des séances
l'adhérent-e a la possibilité de rattraper le cours sur les autres créneaux de l'association
 Sous réserve de places disponibles

COTISATIONS DE JANVIER A JUIN 2019		
Adhésion au Club de 50€ comprise dans les tarifs		
ACTIVITES	SEANCES	PAIEMENT en 1 fois
Aquagym ou Natation	1 hebdo	50 + 66€ = 116€
Pratique de plein air et Marche nordique	1 hebdo	50 + 55€ =105 €
	1 par mois	
Quelle que soit l'activité	A volonté	50 + 110 = 160 €

Nous acceptons les paiements par chèques ou espèces.

- ✓ Je préfère, pour les activités : payer en une fois, payer en deux fois.
- ✓ Je souhaite un reçu pour mon comité d'entreprise : oui non
- ✓ Cette inscription au club des Naiades vaut à compter de la date d'inscription jusqu'au 30/06/2019.
- ✓ **En cas de résiliation en cours d'année, pour quelques motifs que ce soit, aucun remboursement, même partiel ne sera effectué. L'engagement des deux parties est ferme et définitif.**

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Ce bulletin d'inscription intégralement rempli et signé.
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique aux activités choisies daté de moins de trois mois.**
- 1 photo d'identité
- Votre adhésion au Club d'un montant de 50 euros, par chèque à l'ordre du Club des Naiades.
- Votre règlement des activités d'un montant total de euros,

- En cas de paiement des activités en deux fois, joindre deux chèques datés du jour de l'inscription, portant au dos les dates d'encaissement en fonction de l'échéancier,
soit : 1^{er} chèque : date d'inscription, 2^{ème} chèque : + 2 mois

- Pour les anciens adhérents joindre au bulletin d'inscription votre carte de membre pour l'actualiser.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. N'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : clubdesnaiades@gmail.com ou au **06 41 43 78 31**

Je reconnais avoir été informé(e) par le Club des Naiades, et ce conformément à l'article 38 de la loi 1984, de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne, ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel.

Je reconnais avoir reçu une copie du règlement intérieur du club et en avoir pris connaissance.

DATE : 	SIGNATURE de l'adhérent <i>précédé de la mention « lu et approuvé »</i>
----------------------------	--	-------



Le Club des Naiades

REGLEMENT INTERIEUR

Saison 2018-2019

Le Club des Naiades est une association sportive régie par la loi 1901 dont les statuts sont à la disposition des adhérents qui le souhaitent.

Article 1

L'adhérent peut à tout moment demander une copie des conditions générales du contrat d'assurance souscrit par le club des Naiades.

Les adhérents au club des Naiades bénéficient d'une assurance Responsabilité Civile dans le cadre des activités du Club. Cette assurance couvre les dommages causés par l'assuré à un tiers mais pas son propre préjudice en cas d'accident corporel (« Garantie Individuelle »)

Le Club propose de souscrire une extension d'assurance « Garantie Individuelle » à tout adhérent qui en fait la demande.

Article 2

L'adhérent ne pourra participer aux activités qu'après avoir remis au Club un certificat médical d'aptitude à la pratique de ces disciplines sportives daté de moins de 3 mois et avoir acquitté le montant de son inscription.

Article 3

Toute inscription au club des Naiades vaut à compter de la date d'inscription et pour l'intégralité de la saison. En cas de résiliation en cours d'année, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement, même partiel, ne pourra être réclamé.

Article 4

Une carte personnelle est remise à tout adhérent au club des Naiades, elle est impérative pour tout accès aux équipements sportifs.

Article 5

L'adhérent est tenu de respecter les horaires des séances et le règlement intérieur de la piscine (et autres équipements sportifs) qui accueillent le club des Naiades.

Nous rappelons que nos horaires de mise à disposition des équipements municipaux s'entendent entrée-sortie du vestiaire : nous vous demandons donc de quitter rapidement les vestiaires après les cours afin de ne pas abuser de la tolérance qui nous est accordée et de ne pas gêner le travail du personnel.

Le port de bonnet de bain ainsi que le port du maillot de bain sont obligatoires (short et boxer short sont interdits).

Article 6

Le club des Naiades se réserve le droit d'exclure sans préavis ni remboursement tout contrevenant au règlement intérieur, toute personne dont l'attitude ou le comportement serait de nature à perturber le cours, ainsi que toute personne se livrant à des dégradations intentionnelles des équipements ou du matériel.

Article 7

Le club des Naiades n'est pas responsable des objets égarés ou volés. En conséquence il est conseillé aux adhérents de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires.

Article 8

Les informations recueillies lors de votre inscription au Club sont nécessaires à la gestion du Club. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser aux responsables du Club.